

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 16 décembre 2022
fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein
du comité social d'administration de la direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris**

NOR : JUSK2237150A

Le directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UFAP UNSa (2 sièges)	GRAVA Régis CHABOUNI Louines	AUGUSTIN Luckenson PRIVAT Mégane
FO Justice (4 sièges)	NOBECOURT Jérôme SAOUDI Erwan CHOUIKH Laïla RAFFIN Nathalie	MSSIAIDI Somia SERAULT-GOBET Fabrice TABAZA Fouad HALLIAR Adam

Article 2

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 19 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,
S SCOTTO

Le directeur interrégional des services
pénitentiaires de Paris
Stéphane SCOTTO

